

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 2 du 9 mars 2018, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 10 du 14 mars 2018, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 27 mars 2018, à 19h30, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 19h33 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Il salue plus particulièrement les nouvelles têtes autour de la table du Conseil, MM. Cyrille Gigon, Franco Mancini et Yan Noirjean. M. Studer les remercie pour leur engagement au service de la collectivité et leur souhaite plaisir et satisfaction dans leurs nouvelles fonctions. Il remercie également celles et ceux qui ont accepté un nouveau mandat au sein de l'Exécutif, à savoir M. Stéphane Babey maire, MM. Isabelle Fleury, Karine Génesta et Magali Marchand, MM. Patrick Fluri et Alan Stalder. L'auditoire les applaudit toutes et tous.

M. le président fait part de l'excuse de M. et Mme Jean et Claudine Thüler, et de M. Jean-Claude Thüler.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Léchenne sont élus sans autre Mme Florence Bendit et M. Michaël Génesta.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote. On observe la présence de trois personnes, dont une journaliste du Quotidien Jurassien.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre 143 votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2017.
2. Adopter le budget de fonctionnement 2018, et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ; adopter le budget d'investissement 2018 comprenant une somme de Fr. 90'000.—, pour la mise aux normes de l'éclairage public, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
3. Dans le cadre du projet de déplacement de la mairie :
 - a) Discuter et décider la vente de la parcelle 271, sise à la Rue de l'Eglise, à la société Kalorbau SA à Zurich, pour le prix de Fr. 600'000.--, et donner compétence au conseil communal pour signer les actes y relatifs
 - b) Discuter et décider l'achat des parcelles 339, sise à la Route de Courgenay et 3509, sise au Coin du Jonc, propriétés de la famille Berbier, sur la base de la promesse de vente et d'achat signée de part et d'autre ; voter à cet effet un emprunt ferme de Fr. 1'850'000.--, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires ;
 - c) Discuter et accepter le projet de rénovation et transformation du bâtiment Rte de Courgenay 1, en vue d'y implanter les bureaux administratifs au rez-de-chaussée ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 450'000.-- et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

- Les points a, b et c ci-dessus sont indissociables et feront l'objet d'un seul et unique vote.
4. Dans le cadre du développement de la zone industrielle communale sise à la route de Miécourt, voter un crédit de construction de Fr. 140'000.— pour achever les équipements communaux à réaliser selon le plan spécial « La Fenatte n° 3 »,

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

5. Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :
 - a) M. Mauro Iovine, ressortissant italien domicilié à Alle ;
 - b) Mme Marie-Antoinette Pietronigro-Germano, ressortissante italienne domiciliée à Alle.
6. Information sur l'implantation des conteneurs type Molok pour les sacs-poubelle SIDP
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Délibérations

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2017**

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 9 février 2018, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié simultanément sur le site internet communal www.alle.ch. Un petit complément a été apporté à ce protocole en date du 22 février dernier.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du mardi 19 décembre 2017.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

- 2. Adopter le budget de fonctionnement 2018, et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ; adopter le budget d'investissement 2018 comprenant une somme de Fr. 90'000.--, pour la mise aux normes de l'éclairage public, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.**

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP – PDR - Economie », explique l'exercice délicat que constitue l'élaboration d'un budget, des éléments exceptionnels pouvant intervenir et modifier de manière conséquente le résultat final. Néanmoins, il s'agit d'un outil indispensable dans la conduite des affaires courantes.

Les éléments tels que les charges liées, les intérêts à long terme ou les retombées de la péréquation financière sont connus d'avance, avec exactitude. Nombreux sont, cependant, les postes dont nous n'avons pas la maîtrise en début d'exercice. De plus, cette année, début de législature oblige, nous avons voulu intégrer des éléments de réflexion émanant des trois nouveaux collègues autour de la table du Conseil.

Le budget a été finalisé en seconde lecture avec la commission des finances le 1^{er} mars 2018. Il prévoit des rentrées pour près de Fr. 6'361'779.--, pour un excédent de revenu de Fr. 47'150.--. C'est un chiffre positif, vu la prudence qui a été de mise dans l'élaboration des données.

Aucune augmentation de quotité d'impôt ni de taxes n'est prévue, quand bien même la pression est forte de se voir notamment modifier le prélèvement sur les eaux usées. Cette thématique sera abordée lors d'une prochaine assemblée communale.

Les retombées des rentrées fiscales sur les personnes physiques, de par l'arrivée de nouveaux habitants notamment, contribuent aux bonnes perspectives à moyen terme. Par contre, les impôts des personnes morales et sur les frontaliers sont en diminution.

La situation des charges sociales liées préoccupe les autorités. Ce poste croît de près de Fr. 60'000.--. Celles de l'enseignement augmente d'environ Fr. 70'000.--. Cette situation, incompréhensible dans la mesure où des fermetures de classes sont une réalité,

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

nécessitera des informations complémentaires de la part de l'Etat.
Autre question : est-ce le résultat des mesures Optima ?

La renégociation d'une grosse partie de nos hypothèques et la bonne tenue des taux d'intérêt ont permis de gagner plus de Fr. 65'000.--. De plus, les amortissements répondent aux critères légaux.

En 2018, Alle bénéficiera de la péréquation financière à hauteur de Fr. 156'577.--. La commune se trouve dans la moyenne inférieure de la statistique dite indice de ressource qui traduit notre revenu imposable moyen par habitant.

La politique de l'Exécutif communal consistant à maîtriser les charges qui lui sont propres est évidemment maintenue et tous les secteurs sont concernés. Dans l'ensemble, le conseil communal et la commission des finances présentent un budget prudent.

Le vote d'entrée en matière ne soulève aucune opposition.

M. Drilon Loshi, receveur communal, présente les paramètres sur lesquels est fondé le budget 2018 :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Quotité d'impôt | 2,25 (deux vingt-cinq) |
| - Taxe immobilière | 1,40 ‰ de la valeur officielle |
| - Mensuration cadastrale | 0,085 ‰ de la valeur officielle |
| - Taxe des chiens | Fr. 50.— par animal |
| - Eau potable | Fr. 1.80 par m ³ + TVA |
| - Eau potable, Taxe de base | Fr. 100.—/abonné-compteur |
| - Exploitation des installations
Intercommunales d'épuration | Fr.1.10 par m ³ + TVA |
| - Epuration d'eau, taxe de base | Fr. 100.--/abonné-compteur |

Par ailleurs, les taxes des déchets ménagers, relevant de la compétence du Conseil communal, se présentent ainsi :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| - Ménage 1 personne | Fr. 130.— |
| - Ménage 2 personnes | Fr. 150.— |
| - Ménages 3 personnes | Fr. 170.— |
| - Ménage 4 personnes | Fr. 190.— |
| - Ménage 5 personnes et plus | Fr. 210.— |

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

Avec l'accord de l'assistance, M. Loshi procède à la lecture de toutes les données chiffrées en caractères gras du budget, document mis à disposition de l'auditoire dans son intégralité. Il apporte toutes informations utiles et commentaires nécessaires. Le bénéfice présumable s'élève à Fr. 47'159.00.

S'agissant de l'investissement budgétisé de Fr. 90'000.— pour la mise aux normes de l'éclairage public, M. Yan Noirjean, conseiller en charge du dicastère « urbanisme, police des constructions, éclairage public, énergie », rappelle qu'à l'assemblée du 11 février 2016, un montant d'environ Fr. 350'000.— a été discuté pour le remplacement complet des luminaires à ampoule au mercure. Un crédit de Fr. 170'000.— a été accepté pour la première étape. En cours de négociation, l'entreprise BKW Energie nous offre l'occasion de réaliser l'ensemble des travaux en une seule fois à un prix de Fr. 260'000.--, payable en deux règlements. La somme de Fr. 90'000.— permettra donc d'acquitter le solde de la facture BKW.

La parole n'est pas demandée, Sans opposition, l'assemblée vote les budgets de fonctionnement et d'investissement tels qu'ils ont été présentés, avec les différentes redevances s'y rapportant, décide d'emprunter une somme de Fr. 90'000.— pour la mise aux normes de l'éclairage public, et donne compétence à cet effet au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

3. Dans le cadre du projet de déplacement de la mairie :

- a) **Discuter et décider la vente de la parcelle 271, sise à la Rue de l'Eglise, à la société Kalorbau SA à Zurich, pour le prix de Fr. 600'000.--, et donner compétence au conseil communal pour signer les actes y relatifs**
- b) **Discuter et décider l'achat des parcelles 339, sise à la Route de Courgenay et 3509, sise au Coin du Jonc, propriétés de la famille Berbier, sur la base de la promesse de vente et d'achat signée de part et d'autre ; voter à cet effet un emprunt ferme de Fr. 1'850'000.--, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires ;**
- c) **Discuter et accepter le projet de rénovation et transformation du bâtiment Rte de Courgenay 1, en vue d'y implanter les bureaux administratifs au rez-de-chaussée ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 450'000.-- et donner**

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

- **Les points a, b et c ci-dessus sont indissociables et feront l'objet d'un seul et unique vote.**

M. Studer indique que si l'on applique strictement notre règlement communal d'organisation, les personnes concernées par ce point de l'ordre du jour devraient sortir de la salle avant même l'exposé d'entrée en matière. Selon l'administration cantonale, sont concernés par cette obligation de se retirer les locataires des bâtiments faisant l'objet de la présente décision ainsi que leurs parents proches. Toutefois, le bureau des assemblées propose de faire sortir les intéressés uniquement au moment du vote, selon la pratique dans d'autres dossiers similaires. Cette manière de procéder est avalisée.

M. le président ajoute que lors de l'assemblée du 19 décembre 2017, MM. Stéphane Babey et Alan Stalder ont présenté de manière détaillée le projet d'acquisition de la propriété Berbier. Comme le laisse à penser la longueur du libellé de ce point de l'ordre du jour, le sujet est vaste et complexe, et ses implications multiples. Raison pour laquelle l'Exécutif a souhaité lier à juste titre l'acquisition de ce trésor du patrimoine architectural à la vente du bâtiment actuel et à la libération du crédit pour les travaux liés au déménagement de l'administration communale.

En préambule, M. le maire Stéphane Babey met en relief le projet d'avenir et de modernisation de notre administration, et d'acquisition par la commune non seulement d'un bien historique mais d'un patrimoine que le propriétaire actuel veut voir revenir dans l'escarcelle de la collectivité. La propriété Berbier, située en plein cœur du village, à proximité de la gare CJ, compte une surface de près de 2'000 m².

Le bâtiment actuel de la mairie, à la rue de l'Eglise 5, doit être modifié pour notamment répondre à la loi sur les personnes à mobilité réduite. Parallèlement, le chauffage doit être changé, ce qui implique l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, toute une série de mise aux normes sécuritaires, et partant un investissement conséquent pour une faible valeur ajoutée.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

Tenant compte des aspects pécuniaires favorables au déménagement, de la problématique des places de parc sur le site actuel, de l'opportunité extraordinaire qui est offerte à la commune d'acquérir les deux bâtiments de la famille Barbier, et de la vente du bâtiment actuel à des investisseurs qui ont un projet immobilier d'envergure comprenant le bâtiment voisin de la banque et de la Coop, le conseil a nommé une commission de rénovation de la nouvelle mairie en vue de proposer un projet destiné à accueillir dans les meilleures conditions possibles nos citoyennes et citoyens en un lieu historique au centre du village, à côté de la gare.

Mme Isabelle Fleury, conseillère communale et présidente de la commission de rénovation, note que celle-ci a débuté son long travail de réflexion au printemps 2017. Un inventaire des locaux et du mobilier a été dressé. L'espace prévu pour envisager de nouveaux locaux pour l'administration est d'environ 200 m² dont une vingtaine occupée par l'agence de sécurité Protectas.

Le vote d'entrée en matière ne suscite aucune contestation.

M. le maire relève que le bâtiment actuel de la mairie a fait l'objet d'une rénovation totale en 1952 pour accueillir l'école. Suite à l'inauguration du complexe scolaire de la Terrière, l'immeuble a été transformé en mairie en 1982 et n'a subi aucune modification majeure à ce jour.

Il y a quelques années, la famille Barbier propriétaire de deux bâtiments au centre du village, pour l'un l'ancienne poste, pour l'autre des appartements et des commerces, a pris contact avec les autorités de l'époque qui se sont intéressées aux propositions faites. Les conditions et l'opportunité ne s'étant pas présentées, les transactions ont cessé.

Fin 2016, la famille Barbier s'est approché à nouveau des autorités pour relancer les démarches. Il était clair que le bâtiment allait être vendu et la commune était prioritaire sur le marché.

Pour assurer un tel investissement, il a fallu imaginer un plan financier ; nous sommes en pleine transaction avec HRS et un acheteur de la mairie actuelle se présente alors. Le financement du projet est donc prévu au travers de la vente de la mairie actuelle, pour Fr. 600'000.--, et un apport substantiel à hauteur de

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

Fr. 500'000.— issu de la transaction HRS par la vente de la parcelle de 6'200 m² au sud de la salle des fêtes.

Le dossier privé HRS n'est pour l'heure pas finalisé. La recherche d'investisseur est en cours, le projet est d'ampleur et les démarches sont plus longues qu'initialement prévues. HRS nous assure que le projet se fera. Des précisions doivent nous parvenir d'ici début mai.

Tout cela n'a pas remis en cause le dossier dit Berbier. Les finances s'améliorant nettement, une réflexion portée communément avec des membres du gouvernement et du service des communes, et vu la volonté ferme de l'acheteur de la mairie actuelle, a permis d'aller de l'avant pour finaliser le marché.

L'acheteur, Kalorbau à Brüttsellen, actif dans l'immobilier, a un projet d'envergure comprenant le bâtiment abritant la Coop, et le bâtiment voisin de la BCJ tout en garantissant l'aspect architectural extérieur du bâti. Le tout dans la perspective de redonner vie à la naissance de la rue de l'Eglise suite au départ annoncé du magasin COOP.

Le montant de Fr. 600'000.— nous paraît particulièrement intéressant dans la mesure où une offre inférieure se montant à Fr. 550'000.--, provenant d'une société immobilière nous est parvenue fin octobre 2017. De plus, le fait d'intégrer l'ensemble des trois bâtiments dans un projet mutualisé nous paraît judicieux.

Les bâtiments de la famille Berbier, chargés d'histoire, au cœur du village, renforcés par leur position proche de la gare, doivent revenir à la commune. Les tractations ont été longues, mais toujours animées d'un esprit constructif. Nous avons toujours eu des relations extrêmement courtoises.

Le montant de Fr. 1'850'000.— pour l'achat des deux bâtiments, parcelles 339 et 3509 s'une surface totale de 1'926 m², se décompose de la manière suivante :

Fr. 1'800'000.— pour la transaction en elle-même, et **Fr. 50'000.—** pour les frais notariaux notamment. La transaction réalisée et les travaux achevés se monteront à **Fr. 2'300'000.--**, desquels seront déduits la somme de **Fr. 600'000.—** pour la vente de la mairie

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

actuelle. Les locations perçues se montent à Fr. 46'000.— annuellement entre les deux commerces et les deux appartements. Nous avons la garantie que les deux commerces resteront sur site. Au moyen du vidéoprojecteur, M. Babey expose un tableau des charges d'aujourd'hui et de demain entre les deux sites.

Avec l'aide d'une vidéoprojection, Mme Fleury relève que le projet d'acquisition mérite, avec ses quelques siècles d'existence, une attention toute particulière. Y déplacer l'administration communale est un projet ambitieux mais ô combien significatif au regard de l'histoire locale.

La commission de rénovation s'est réunie à de très nombreuses reprises, essentiellement sur place afin de prendre la température, de voir le bâtiment sous tous ses angles, par toute luminosité, en toute saison. La commission, présidée par Mme Isabelle Fleury, est formée également de MM. Dominique Bonnemain, Drilon Loshi, Christian Saner et Alan Stalder.

Mme Barbier a ouvert ses portes aimablement à chaque fois. Mme Fleury la remercie pour sa disponibilité et son accueil chaleureux.

Des croquis et des plans ont été ébauchés. De nombreuses versions ont été nécessaires, puis corrigées, améliorées, complétées, et des artisans locaux ont été sollicités et associés étroitement à ce projet. Ils ont apporté des conseils pertinents.

L'investissement de Fr. 450'000.— comprend une première phase de travaux à réaliser afin de permettre à notre administration d'être opérationnelle dans ses nouveaux locaux dès le mois d'août prochain, ce délai étant lié au souhait des acquéreurs de la mairie actuelle de pouvoir disposer des locaux rapidement. Nonobstant cette nécessité, la commission tient à présenter un projet respectueux des murs ancestraux et des impératifs actuels et modernes d'une administration fonctionnelle.

Mme Fleury énumère exhaustivement les travaux que comprennent ces aménagements intérieurs. Cette première étape de travaux prévoit également que le sol du premier étage soit prêt pour la seconde : mise à niveau, insonorisation (ballast à sec pour régularisation / panneaux isolation acoustique / couverture sol carrelage ou plancher). De plus, toutes les gaines techniques

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

seront également prêtes et mises à neuf pour la suite des travaux aux étages supérieurs. Certaines pièces du mobilier démontées en bas pourront être reprises éventuellement dans les étages.

La commission a souhaité optimiser l'espace du rez-de-chaussée, en favorisant l'apport de lumière, par des parois insonorisées transparentes mais dont certaines parties seront rendues opaques par la pose d'autocollants. Elle a aussi souhaité renforcer l'esprit d'équipe du personnel administratif en les réunissant dans un espace plus compact mais en maintenant toutefois des lieux de discrétion.

Le sous-sol permettra de conserver les archives contemporaines essentiellement. Les locaux sont pourvus de radiateurs fonctionnels, sont aérés et seront rafraîchis. Toutes les dispositions légales seront prises pour une conservation des archives dans les meilleures conditions. La salle voûtée pourrait de plus accueillir séances ou autres rencontres.

La commission a voulu intégrer au projet un renouvellement partiel du mobilier de l'administration. Avec une conception fraîche et innovante, ergonomique, elle souhaite renforcer et mettre en valeur l'importance du travail qui est réalisé dans les locaux de l'administration.

Une seconde étape de travaux sera nécessaire, et englobera, dans les années prochaines, la rénovation de deux voire trois appartements dans les étages supérieurs. Ces ouvrages ont d'ores et déjà été chiffrés à Fr. 296'000.--. Une réflexion sera également portée sur les aménagements extérieurs et les façades. Le conseil communal sait qu'il peut également compter sur une équipe de la voirie efficace, compétente et qui saura, le moment venu, entreprendre et réaliser des travaux ô combien importants dans ces différents bâtiments.

A titre de réflexion personnelle, Mme Isabelle Fleury se dit fière et heureuse de voir que ses collègues conseillers et conseillères, maire y compris, ont un intérêt tout particulier pour un bâtiment historique de notre village. Elle aime profondément le village et avoir l'occasion de faire se rencontrer l'administration communale actuelle avec les pierres si anciennes du château des Valoreille nous offre la possibilité d'écrire une belle page de la vie locale.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

M. Philippe Hubleur émet diverses considérations concernant le montant des amortissements et des intérêts, le plafond au-dessus de l'administration, le coût d'une mise aux normes de la mairie actuelle.

M. le maire fait état d'une étude de 2012 pour la rénovation et la transformation de la mairie d'aujourd'hui. Le coût s'élève à Fr. 1'500'000.--, avec l'aménagement de deux voire trois appartements.

M. Philippe Hubleur demande si une pénalité est prévue en cas de vote négatif.

M. Babey précise qu'aucune pénalité n'est prévue avec Kalorbau. Par contre, c'est le cas avec la famille Barbier, pour une somme de Fr. 20'000.— d'un côté comme de l'autre.

M. Gérard Jubin observe que les locaux seront plus exigus.

Mme Fleury répond à une question de M. Dino Mazzilli-Grimm que le montant de Fr. 450'000.— est basé sur des devis estimatifs des artisans indigènes, à l'exception de l'électricité.

M. Philippe Junod craint que l'on s'achemine vers une augmentation de la quotité fiscale.

M. le maire note que ce point constitue une préoccupation majeure du conseil. Il précise les notions du patrimoine financier et du patrimoine administratif, qui seul s'amortit, et met en exergue les rapports locatifs. Les finances communales ne seront nullement mises en péril.

M. Henri Gurba considère que l'acquisition des propriétés Barbier est une bonne chose, pour autant qu'une étude complète soit menée. Il manifeste par ailleurs de l'inquiétude quant à la mairie actuelle.

M. le maire indique que le bâtiment de la Coop appartient à une société du canton de Fribourg. Coop n'a pas encore résilié son contrat de bail. La société Kalorbau est en négociation très avancée avec la Banque Cantonale du Jura pour un centre de services, avec

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

aménagement d'un appartement sur le toit plat du bâtiment actuel Coop.

Mme Fleury renseigne M. Vincent von Niederhäusern sur l'isolation de la nouvelle mairie, qui sera indispensable au niveau des étages.

Mme Fleury précise à l'intention de M. Philippe Hubleur les normes énergétiques, et que la rénovation du rez-de-chaussée est intérieure et ne touche pas l'enveloppe extérieure.

M. le maire relève à l'intention de M. Pascal Hubleur que le coût au mètre cube SIA n'a pas été calculé.

M. Henri Gurba remercie l'autorité pour l'organisation de la matinée portes ouvertes. Il regrette cependant l'exiguïté des nouveaux locaux, les parois vitrées qui ne sont pas une solution optimale, et souhaite des moyens de garantir une plus grande discrétion tant pour le personnel que pour le public.

M. le maire précise que les surfaces répondent parfaitement aux normes et que le projet a été établi en accord avec les employés communaux.

M. Daniel Bonnemain s'étonne de la manière dont les travaux ont été devisés, et estime qu'on n'a pas prêté une attention suffisante à la mairie actuelle pour sa remise en état.

M. le maire rappelle le projet d'intégration du bâtiment Rue de l'Eglise 5 dans un complexe immobilier comprenant les immeubles BCJ et Coop.

Mme Elizabeth Aubert désire savoir si cette acquisition entre dans les capacités financières de la commune.

M. Babey explique derechef les démarches auprès du Service cantonal des communes.

Diverses explications sont données à Mme Annie Meyer concernant le chauffage, à M. Philippe Hubleur à propos du coût des étages supérieurs, à M. Pascal Hubleur au sujet du coût par rapport au volume.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

M. Raymond Julien apporte quelques précisions s'agissant du processus d'étude des locaux administratifs. Le projet a été conçu et décidé par la commission et le conseil. C'est le 25 janvier 2018 que le personnel, lors d'une visite du bâtiment, a été invité à donner son impression. Le personnel s'accommodera évidemment des surfaces à disposition. Personnellement, M. Julien votera oui au projet.

La discussion est close.

Le vote, unique, porte sur les trois points de l'ordre du jour. On enregistre 100 oui et 14 non.

Mme Annie Meyer relève que les personnes intéressées ne se sont pas retirées.

M. Studer propose de renouveler l'opération, en demandant aux personnes intéressées présentes, soit M. Vincent Thüler, Mme Marianne Gurba et son fils Sylvain, de quitter la salle.

Ce faisant, le résultat suivant est constaté :

- OUI	105
- NON	11

Ainsi, l'assemblée a décidé

- a) la vente de la parcelle 271 à la société Kalorbau SA à Zurich, pour le prix de Fr. 600'000.--, en donnant toutes compétences au conseil communal pour signer les actes nécessaires ;
- b) l'achat des parcelles 339 et 3509, sur la base de la promesse de vente et d'achat signée de part et d'autre avec la famille Berber, en votant à cet effet un emprunt ferme de Fr. 1'850'000.— et donnant compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires ;
- c) l'acceptation du projet de rénovation et transformation du bâtiment Rte de Courgenay 1, en vue d'y implanter les bureaux administratifs au rez-de-chaussée, en votant à cet effet un crédit de construction de Fr. 450'000.— et donnant compétence au

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

M. le maire exprime ses vifs remerciements à l'assistance.

4. **Dans le cadre du développement de la zone industrielle communale sise à la route de Miécourt, voter un crédit de construction de Fr. 140'000.— pour achever les équipements communaux à réaliser selon le plan spécial « La Fenatte n° 3 », et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.**

En avant-propos, M. Cyrille Gigon, conseiller communal responsable du dicastère « travaux publics, plan d'aménagement, alimentation en eau, eaux usées », explique qu'il lui incombe de présenter un projet d'une nouvelle usine sur le dernier terrain disponible à la zone industrielle de La Fenatte 3. Un dernier investissement est nécessaire au niveau des infrastructures, places de parc, route d'accès, défense incendie.

L'entrée en matière ne soulève aucune contestation.

Le rapporteur de l'autorité rappelle que l'extension du plan spécial La Fenatte 3 date de février 2008. La zone compte à ce jour environ 400 places de travail.

La société WSL est déjà établie sur le site avec deux usines, dont Termi-Tech, avec une centaine d'employés. Le nouveau bâtiment créera 30 à 40 emplois supplémentaires, avec les impôts supplémentaires qui seront générés.

A l'aide d'une vidéoprojection, M. Gigon détaille les aspects techniques de l'équipement restant à réaliser, qui est devisé à Fr. 140'000.— brut. Les travaux seront confiés à la société WSL.

M. Daniel Bonnemain demande si la commune reste maître de l'ouvrage.

M. le maire Stéphane Babey indique qu'il s'agira d'une mutualisation ; le bureau d'ingénieurs est celui mandaté par l'entreprise WSL.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

Sans opposition, dans le cadre du développement de la zone industrielle communale sise à la route de Miécourt, l'assemblée vote un crédit de construction de Fr. 140'000.— pour achever les équipements communaux à réaliser selon le plan spécial « La Fenatte 3 », et donne compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt

5. **Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :**
- a) **M. Mauro Iovine, ressortissant italien domicilié à Alle ;**
 - b) **Mme Marie-Antoinette Pietronigro-Germano, ressortissante italienne domiciliée à Alle**

En dérogation à l'article 26 du règlement communal d'administration et d'organisation, l'assistance admet tacitement la présence des personnes intéressées jusqu'au vote final.

L'assemblée accepte aussi la proposition de M. Bernard Studer de voter une seule entrée en matière.

En introduction, M. Franco Mancini, conseiller communal responsable du dicastère « population, affaires sociales, Clos Bidaine », explique que selon la procédure usuelle, il incombe à l'assemblée communale de se prononcer sur toute demande de naturalisation. Il présente les requêtes de M. Mauro Iovine et de Mme Marie Antoinette Germano-Pietronigro, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. Au-delà du processus administratif, le conseil communal se veut de donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Les personnes qui sollicitent l'indigénat sont honorablement connues et bénéficient de toute notre considération.

Le vote d'entrée en matière n'a fait l'objet d'aucune opposition.

M. Mancini présente M. Mauro Iovine, sur la base des informations émanant des dossiers personnels ainsi que d'une visite à domicile. Il précise son identité, sa situation familiale, sa formation scolaire et ses activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

M. Iovine est parfaitement intégré en Suisse et dans notre village. Il mérite notre confiance.

M. Studer communique que la finance de naturalisation est fixée selon la règle à Fr. 200.--. La discussion n'étant pas utilisée, les personnes intéressées quittent la salle.

Sans autre, l'assemblée accorde l'indigénat communal à M. Mauro Iovine qui, de retour dans la salle, est chaleureusement applaudi.

M. Mancini présente Mme Marie Antoinette Germano-Pietronigro, sur la base des informations émanant des dossiers personnels ainsi que d'une visite à domicile. Il précise son identité, sa situation familiale, sa formation scolaire et des activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

Mme Pietronigro est parfaitement intégrée en Suisse et dans notre village. Elle mérite notre confiance.

M. Studer communique que la finance de naturalisation est fixée selon la règle à Fr. 200.--. La discussion n'étant pas utilisée, les personnes intéressées quittent la salle.

Sans autre, l'assemblée accorde l'indigénat communal à Mme Marie-Antoinette Pietronigro-Germano qui, de retour dans la salle, est chaleureusement applaudie.

6. Information sur l'implantation des conteneurs type Molok pour les sacs-poubelle SIDP

M. Patrick Fluri, conseiller communal responsable du dicastère « déchetterie, sport, centre sportif, circulation, mobilité », explique au travers d'une vidéoprojection que le conseil communal a réexaminé le projet d'installation des containers semi-enterrés. En effet, la pose dispersée dans tout le village comportait des problèmes de sécurité pour leur utilisation. En sus, certaines parcelles n'étaient pas propriété de la commune.

Le conteneur est complètement enterré. La coupole d'accès sort d'environ 90 cm de terre.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

L'Exécutif a opté pour cinq groupes de conteneurs, soit quatre sur la place Roger Schaffter, deux au Chemin Abbé Duvernois au nord du cimetière, trois sur la place Roland Béguelin, un à la rue Champs Saint-Martin, et quatre à la déchetterie. Ces implantations permettront un gain de kilomètres et d'heures de travail pour le camionneur.

M. Philippe Hubleur s'interroge sur la desserte des quartiers au sud et à l'est du village.

Mme Cosette Moser manifeste sa désapprobation par rapport à la suppression de places de parc et aux difficultés qu'éprouveront les personnes âgées.

De l'avis de M. le maire Stéphane Babey, on pourra imaginer un service de collecte organisé par la commune.

Mme Christine Ribeaud observe que la place de retournement de la rue Champs Saint-Martin contient des viabilités souterraines pour alimenter un futur quartier côté sud.

M. Daniel Bonnemain demande si une comparaison financière a été établie.

M. Fluri indique que toutes les charges seront assumées par le SIDP ; les coûts communaux diminueront. M. le maire explicite le système de taxation.

M. Daniel Bonnemain estime que certains services doivent être garantis à la population, et qu'une pesée des intérêts serait judicieuse.

M. Stéphane Babey propose de revenir sur le sujet à la prochaine assemblée communale, avec des données pécuniaires précises.

M. Fluri indique à l'intention de Mme Annie Meyer que la tournée actuelle du ramassage dure environ un jour.

Sur question de M. Henri Gurba, on note que le village compte environ 670 ménages.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

M. Vincent Thüler demande ce qu'il adviendra des sacs-poubelle non homologués. Selon M. Fluri, les auteurs des incivilités seront amendés.

M. Marcel Gerber évoque la problématique de la venue de personnes d'autres communes.

M. Philippe Bailly constate qu'un container pourrait s'implanter à la rue Le Lomont dans le cadre de la concrétisation du projet d'impasse.

Il est précisé à l'intention de Mme Valérie Ruhoff que la mise en service est prévue à fin 2018, car le SIDP doit encore mener la procédure de permis de construire.

Sur question de M. Pascal Hubleur, il est précisé que l'ajout éventuel de containers dans le futur sera à la charge du SIDP.

Mme Annie Meyer se voit renseignée sur le fait qu'en principe, le ramassage s'opérera par la même entreprise qu'actuellement.

M. Raymond Julien souhaite savoir ce qu'il adviendra des containers métalliques utilisées dans les quartiers.

Aux dires de Mme Jacqueline Galvanetto, secrétaire-caissière du SIDP, ces conteneurs ne seront plus vidés, mais il n'y aura pas de changements pour ceux des entreprises. L'implantation de containers semi-enterrée est censée juguler l'augmentation des coûts.

Mme Cosette Moser se soucie des conséquences d'un container excessivement rempli.

Mme Galvanetto confirme à M. Pascal Hubleur la possibilité d'installer un container à puce pour un immeuble locatif.

7. Divers

M. Maurice Jobin souhaite le réaménagement de la surface qui a été déboisée dans la forêt Bois d'Essertio. Mme Isabelle Fleury, conseillère communale responsable des forêts, explique qu'une replantation est prévue.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 27 mars 2018

M. Bernard Studer fait état de l'explication parue dans le tout-ménage communal du 9 mars 2018.

Au nom de M. Jean-Claude Thüler, M. Vincent Thüler souhaite savoir si de nouveaux lampadaires led sont prévus au quartier Sur la Maille.

M. Yan Noirjean, conseiller communal en charge de l'éclairage public, précise que la led a été prévue pour remplacer les ampoules au mercure. La zone Sur la Maille ne subira aucun changement dans l'immédiat.

M. le président clôt les délibérations à 22h00 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du mardi 27 mars 2018

Au nom de l'assemblée communale d'Alle
Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 24 avril 2018 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est concomitamment publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.